



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le **le 03/10/2025**

ID : 057-245700695-20250923-D2025_138_SI-AR

DECISION 2025-138

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

L'accord-cadre de services « Vidange des débourbeurs, séparateurs hydrocarbures et bacs dégraisseurs du parc immobilier de la CCCE » est conclu avec l'entreprise MALEZIEUX - 57146 WOIPPY, pour un montant maximum annuel de 17 000,00 € H.T. soit 20 400,00 € T.T.C..

L'accord-cadre est conclu pour une période d'un an, reconductible tacitement trois fois maximum.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 23 septembre 2025

Le Président,
Michel PAQUET